

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

*Vendredi 20 Mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents** : Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL.

**Pouvoir** : Néant

**Absents** : Daniel SENIE

**Secrétaire de séance** : Guillaume VIDAL

**Date de convocation du conseil municipal le 16.03.2026**

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : **10**

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : **10**

**Délibération n° 04 20032026\_04**

**Objet Délibération portant création d'une régie de recettes produit de la vente d'électricité produite par les centrales de panneaux photovoltaïques.**

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

**Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

**Vu** l'avis conforme de Monsieur le Comptable du SGC de ST ESTEVE en date du 18 Mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit de la vente d'électricité produite par les centrales de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente d'électricité produite par les centrales de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux.
- **AUTORISE** Monsieur à signer tous documents se rapportant à la création de cette régie de recettes.

*Ainsi fait et délibéré à Calce les, jour mois et an susdits.*

Le Maire - Bruno VALIENTE

